

Règlement officiel du concours « Laissez-vous surprendre »

1. ORGANISATEUR

Le concours "**Laissez-vous surprendre**" (ci-après le « Concours ») est organisé par **Tourisme Côte-Nord** (ci-après l'« Organisateur »), situé au 312, avenue Brochu, Sept-Îles, Québec. Le responsable du concours est **Étienne Lalancette**, joignable à l'adresse électronique suivante : elalancette@cotenordqc.com.

2. PÉRIODE DU CONCOURS

Le Concours commence le **27 mars 2025** à 00h01 (HE) et se termine le **31 décembre 2025** à 23h59 (HE) (la « Période du Concours »). Toute participation après la fin de la période du concours sera automatiquement disqualifiée.

3. ADMISSIBILITÉ

Le Concours est ouvert à toute personne résidant au Québec, âgée de 18 ans ou plus, à l'exception des employés de **Tourisme Côte-Nord**, des membres de leur famille immédiate (parents, frères, sœurs, enfants), ainsi que toute autre personne ayant un lien direct avec l'organisation du concours. Les participants peuvent s'inscrire une (1) seule fois au concours, avec une (1) seule adresse courriel.

4. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au Concours, les participants doivent suivre les étapes suivantes :

1. **Répondre au quiz du voyageur** disponible sur le site Web de **Tourisme Côte-Nord** à l'adresse suivante : <https://tourismecote-nord.com/concours>. Le quiz de personnalité est conçu pour aider à déterminer le profil du participant en fonction de ses préférences touristiques.
2. **Regarder toutes les capsules vidéo** liées au concours. Ces vidéos présentent diverses facettes de l'expérience touristique sur la Côte-Nord, et doivent être visionnées dans leur intégralité avant de pouvoir participer.
3. **Compléter le formulaire d'inscription** qui se trouve à la fin du quiz et des vidéos. Le formulaire demandera des informations personnelles, telles que le nom, l'adresse courriel et d'autres renseignements nécessaires pour valider la participation.

Les participants doivent compléter toutes les étapes mentionnées ci-dessus pour que leur inscription soit valide. Toute participation incomplète ou incorrecte sera disqualifiée.

5. PRIX

Le prix total du Concours consiste en un **crédit-voyage de 5000,00 \$ CAD**, sous forme de remboursement des factures de voyage, exclusivement auprès des membres de **Tourisme Côte-Nord**. Le prix sera attribué par remboursement sur présentation des factures originales et des reçus de services de voyage achetés chez les membres de **Tourisme Côte-Nord** **durant la saison estivale 2026**. Le remboursement des factures sera effectué après la soumission des documents nécessaires dans un délai raisonnable (30

jours maximum) après les achats. Le montant total du prix ne pourra excéder **5000,00 \$ CAD**. Les dépenses admissibles sont exclusivement liées aux services touristiques (hébergement, activités, transport, etc.) des membres de **Tourisme Côte-Nord**. Tourisme Côte-Nord se met disponible pour accompagner à la planification du voyage du gagnant. Si le gagnant le désire, Tourisme Côte-Nord peut écrire un article de blogue sur le voyage du gagnant, à sa discrétion, à des fins promotionnelles de la Côte-Nord. Le prix doit être réclamé durant la saison estivale 2026, soit du 1 mai au 31 octobre 2026.

6. TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort sera effectué parmi toutes les participations valides reçues pendant la Période du Concours. Le tirage aura lieu le **15 janvier 2026**. Le gagnant sera contacté par courriel dans les 5 jours suivant le tirage. Si le gagnant ne répond pas dans un délai de 10 jours suivant la notification, un nouveau tirage sera effectué pour désigner un autre gagnant.

7. RÉCLAMATION DU PRIX

Le gagnant devra fournir les factures originales des services de voyage achetés chez les membres de **Tourisme Côte-Nord** pour recevoir son prix. Le remboursement des factures sera effectué sur présentation des documents nécessaires (factures et reçus) dans un délai de 30 jours suivant leur réception. Le prix ne peut être échangé contre de l'argent, ni contre un autre prix.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le prix est non transférable et ne peut être échangé contre de l'argent ou un autre prix.
- Tourisme Côte-Nord se réserve le droit de modifier les règlements du concours à tout moment, sans préavis, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes, le cas échéant.
- Le concours peut être annulé ou suspendu en cas de force majeure, sans compensation particulière.
- Tourisme Côte-Nord n'est pas responsable des erreurs d'inscription, des défaillances techniques ou des erreurs humaines dans le cadre de la participation au Concours.
- La participation au concours implique l'acceptation des règlements du concours et de toutes les décisions prises par l'organisateur, qui seront finales et sans appel.
- Les participants qui acceptent de s'inscrire à l'infolettre, peuvent se désabonner en tout temps.

9. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de ce concours seront utilisées uniquement pour la gestion du concours, la notification du gagnant, et le remboursement des factures. Ces informations ne seront pas partagées avec des tiers sans le consentement préalable du participant, sauf si nécessaire pour l'administration du concours. Pour plus de détails, veuillez consulter notre **Politique de confidentialité** disponible sur notre site Web.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

En participant au concours, chaque participant accepte de dégager **Tourisme Côte-Nord**, ses employés, ses partenaires et ses affiliés de toute responsabilité en cas de dommage, de perte, de blessure ou

d'incident lié à l'acceptation ou à l'utilisation du prix. **Tourisme Côte-Nord** n'est pas responsable des erreurs, des problèmes techniques, de la perte de participation, ou d'autres erreurs humaines qui peuvent affecter la validité des participations.

11. LOIS APPLICABLES

Le concours est régi par les lois de la province de Québec, Canada. Tout différend relatif à l'interprétation des présents règlements sera soumis aux juridictions compétentes du Québec.

12. PUBLICITÉ ET CONSENTEMENT

En participant au Concours, le gagnant consent à ce que son nom et son image soient utilisés à des fins publicitaires et promotionnelles par **Tourisme Côte-Nord**, sans compensation supplémentaire, dans la mesure permise par la loi. Cela peut inclure la publication sur les sites Web, les réseaux sociaux, ou dans d'autres supports de communication de l'Organisateur.